

ASSTV

Association du Service
de Santé au Travail
de la Vienne

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU
23 JUIN 2026**

L'Assemblée Générale Ordinaire, dûment convoquée et régulièrement constituée, conformément aux statuts, s'est tenue le 23 juin 2026 à la Fédération du Bâtiment à 18h00.

Assistaient à cette réunion : Mesdames Christine GONCALVES-GOJOSSO, Carine COURTAUDIERE et Aurore POTTIER et Messieurs Jérôme BEAUJANEAU, Philippe HUET, Pierre-André GILLES, Laurent BOUCHET et Pascal TEXEREAU en leur qualité d'adhérents et d'Administrateurs employeurs.

Adhérents présents : USC Gym volontaire de Chauvigny, Armatix Poitiers, UDAF 86, SARL Poitiers Vienne Assurances, ETS Duchesnes, SARL Courant Intérieur, SARL 2PI,

Docteurs, Dominique MARMIN, Benoit RENELIER et Aziz NOURANI.

Monsieur Jean-Paul DERANLOT, Commissaire aux Comptes du cabinet DUO SOLUTIONS ;
Madame Constance PASCREAU Directrice Générale ;
Madame Béatrice BEAUFRETON Directrice Comptable.

Le Président ouvre la séance à 18h10 et remercie les adhérents présents ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

➤ **Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 2025**

Le Président propose aux adhérents, le passage au vote afin d'approuver ce Procès-Verbal.

1^{ère} résolution :

Approbation du Procès-Verbal de l'AGO du 24 juin 2025.

La première résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 66 voix.

➤ **Rapport de gestion et rapport d'activité 2025**

Le Président présente ensuite son rapport moral :

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Chers administrateurs, chers partenaires, chers collaborateurs,

Il y a un an, vous m'avez accordé votre confiance pour présider le Service de Prévention et de Santé au Travail de la Vienne.

Je tiens à vous remercier sincèrement pour cette confiance et pour l'engagement dont chacun fait preuve au service de notre mission commune : préserver la santé des salariés et accompagner les entreprises de notre territoire dans la prévention des risques professionnels.

Dès mon élection, j'ai souhaité donner une orientation claire au Service : renforcer la présence de l'ASSTV au plus près des entreprises et améliorer l'image de notre service auprès de nos adhérents et partenaires.

Cette volonté est née d'une conviction simple : la santé au travail se construit sur le terrain, au contact des réalités vécues par les employeurs et les salariés. C'est dans cet esprit que nous avons initié des visites régulières d'entreprises. Ces rencontres nous permettent de mieux comprendre les attentes et les besoins et de rappeler que notre rôle dépasse largement la seule réalisation des visites médicales.

Ces déplacements permettent également de mettre en lumière l'expertise des équipes pluridisciplinaires de l'ASSTV. Trop souvent, les actions de prévention réalisées quotidiennement restent insuffisamment connues. Pourtant, les médecins, infirmiers, intervenants en prévention des risques professionnels, psychologues du travail, assistants et personnels administratifs accomplissent un travail considérable au bénéfice des entreprises et des salariés.

Cette mobilisation collective produit des résultats concrets. Les indicateurs qui vous seront présentés au cours de cette assemblée en témoignent. Ils illustrent l'intensité de notre activité, mais surtout la diversité des actions menées au bénéfice des entreprises et des salariés.

Pour autant, nous devons encore progresser dans notre capacité à faire connaître ce que nous réalisons.

*Ce qui fonde la confiance de nos adhérents, c'est avant tout la qualité du suivi, la pertinence des conseils apportés et la présence effective auprès des entreprises.
Et nos progrès sont bien réels.*

Ils se traduisent par le développement des actions en milieu de travail, le renforcement de la prévention de la désinsertion professionnelle, l'essor de la pluridisciplinarité, la modernisation de nos organisations et de nos systèmes d'information, ainsi que par une démarche permanente d'amélioration de la qualité de service.

Ces évolutions s'inscrivent pleinement dans la dynamique engagée par la réforme de la santé au travail de 2021. Les évaluations conduites tant par les partenaires sociaux que par les pouvoirs publics convergent désormais largement pour reconnaître cette trajectoire positive.

Bien entendu, des interrogations subsistent et les débats sur l'avenir de notre système demeurent légitimes.

Dans ce contexte, notre capacité à expliquer notre action devient un enjeu stratégique. Alors que certains modèles privilégient une approche largement dématérialisée de la santé au travail, nous devons continuer à affirmer la pertinence d'un accompagnement de proximité fondé sur la connaissance des entreprises, l'intervention en milieu de travail et la relation humaine.

Notre modèle garantit à toutes les entreprises, quelles que soient leur taille ou leur activité, un accès à une expertise de prévention de qualité. C'est ce modèle que nous devons collectivement promouvoir et défendre.

Pour autant, proximité ne signifie pas immobilisme. Les attentes évoluent, les organisations du travail se transforment et les outils numériques ouvrent de nouvelles perspectives. Nous devons donc poursuivre notre modernisation et être en capacité d'intégrer les innovations utiles à notre activité.

L'intelligence artificielle constitue à cet égard un sujet d'attention particulier. Sans se substituer à l'expertise des professionnels ni à la relation humaine, elle peut contribuer à améliorer certains processus et à renforcer l'efficacité de nos organisations. L'ASSTV a engagé une réflexion sur ces enjeux afin d'en explorer les opportunités dans un cadre éthique, sécurisé et socialement responsable.

Nous sommes également attentifs à l'évolution de notre patrimoine immobilier, qui participe à la qualité d'accueil de nos adhérents, aux conditions de travail de nos collaborateurs et à l'image de notre association.

À ce titre, plusieurs projets sont en cours. Un nouveau centre est actuellement en construction sur la commune de Savigné. Les deux centres du Châtelleraudais seront regroupés dans un site unique à l'horizon 2027. Par ailleurs, la SCI a engagé un important programme de rénovation du siège social, qui s'échelonnera sur une année.

L'exercice écoulé s'inscrit dans un environnement particulièrement exigeant.

La mise en œuvre de la réforme, l'obtention de la certification et l'évolution des conditions économiques auxquelles sont confrontées les entreprises renforcent les enjeux de prévention de la désinsertion professionnelle et de maintien en emploi. Ces évolutions ont pour conséquence une augmentation des sollicitations auprès des équipes.

Face à ces défis, notre association peut s'appuyer sur des atouts solides : des professionnels engagés, une gouvernance paritaire responsable et un ancrage territorial reconnu.

Je souhaite à cet égard remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs de l'ASSTV pour leur professionnalisme et leur implication.

Je remercie également les administrateurs pour la qualité des échanges et l'esprit constructif qui anime nos travaux. Le renouvellement du Conseil d'administration intervenu en 2026 s'est accompagné de la reconduction à l'unanimité de la Présidence et du Bureau, témoignant de la confiance accordée à l'action conduite collectivement au service de notre association.

Enfin, je remercie l'ensemble de nos adhérents pour leur confiance renouvelée.

Notre ambition n'est pas seulement d'être un service conforme à ses obligations réglementaires. Notre ambition est d'être un partenaire reconnu, utile et proche des entreprises de notre territoire.

Je vous remercie de votre attention.

Jérôme BEAUJANEAU

Président de l'ASSTV

La Directrice Générale présente le rapport d'activité du Service pour l'année 2025 :

Rapport de gestion et Rapport d'activité 2025

1. Les adhérents
2. Les effectifs de l'ASSTV
3. Le suivi individuel de l'état de santé
4. La prévention des risques professionnels
5. Le maintien en emploi
6. La Certification
7. L'immobilier
8. Enquête de satisfaction

ASSTV Association des Services de Santé au Travail de la Vallée

L'OFFRE SOCLE

La cotisation comprend la réalisation d'une offre socle pour chaque entreprise adhérente.

Cette offre est définie de la manière suivante :

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Incluant notamment la réalisation d'une fiche d'entreprise mise à jour tous les 4 ans et une action de prévention primaire tous les 4 ans. Plus réglementaire en conseil renforce et l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur document unique d'évaluation des risques professionnels.

LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE CHAQUE SALARIÉ

Tout au long de son activité, à travers la mise en place de l'examen de santé, en visites médicales prévues par la réglementation.

LA PRÉVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

A travers la mise en place et l'opérationnalité d'une cellule pour accompagner les salariés présentant un risque de sortie de l'emploi en raison de leur état de santé.

L'ASSTV ne propose pas d'offre complémentaire

La Loi du 2 Août 2021

Définition de l'offre socle par les partenaires sociaux

La loi du 2 août 2021 a réformé le cadre de la santé au travail en France, renforçant la prévention comme pilier central et définissant précisément le socle de services que doivent proposer les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

- 1 action de prévention primaire par entreprise tous les 4 ans
- 1 Fiche d'entreprise par entreprise (MAJ tous les 4 ans)
- Respect des délais réglementaires de visites

L'offre de service – offre socle

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELLES

Création et mise à jour de la fiche d'entreprise
Aide à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
Réalisation d'études métrologiques (bruit, lumière)
Risque chimique : analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels (gestes et posture, risque routier, RPS, saisonniers, risque chimique...)
Ergonomie de conception et de correction des postes de travail
Accompagnement dans la prévention des risques psychosociaux (diagnostic et plan d'action)
Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle
Participation aux réunions du CSE/CSSCT relevant des sujets de santé, sécurité et conditions de travail

ASSTV Association du Service
de Santé au Travail
de la Vienne

SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

La visite d'embauche : VIP ou examen médical d'aptitude
Suivi périodique de l'état de santé du travailleur
La visite à la demande
La visite de reprise après un arrêt de travail
Participation au rendez-vous de liaison entre l'employeur et le salarié pendant l'arrêt de travail
La visite de pré-reprise pendant un arrêt de travail
La visite de mi-carrière
Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière
Participation aux campagnes de vaccination

1 seul objectif = le maintien
en emploi

L'ASSTV

Association à but non lucratif agréée par l'État
Certification Afnor Spec 2217

Tout secteur confondu, sauf le secteur Agricole.



ASSTV Association du Service
de Santé au Travail
de la Vienne

CHIFFRES CLÉS DE 2025



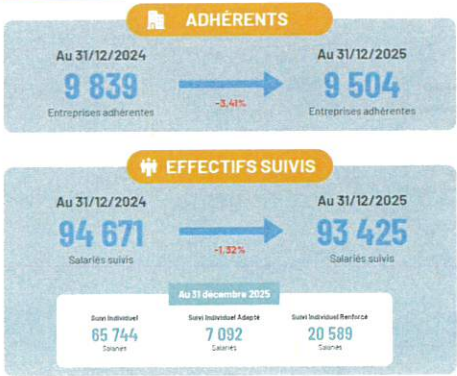
Les adhérents

Répartition selon la taille des établissements au 31/12/2025	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs suivis
De 1 à 10 salariés	6 939	23 193
Dont moins de 5 salariés	5 064	10 236
De 11 à 49 salariés	1 509	32 419
De 50 à 199 salariés	270	23 221
De 200 à 249 salariés	11	2 422
De 250 à 299 salariés	4	1 136
300 salariés et plus	25	11 034



ASSTV Association du Service de Santé au Travail de la Région de la Vallée

Les adhérents



16 conventions

sont conclues avec des entreprises ayant des infirmières, ces dernières travaillant en lien avec les médecins du travail de l'ASSTV. Ces conventions permettent d'organiser les accès au logiciel métier et de mettre en place les protocoles médicaux entre les professionnels de santé.

Les ressources de l'ASSTV sont prioritairement mobilisées pour les entreprises du secteur privé. Toutefois, en fonction de la ressource médicale, l'ASSTV peut accepter de suivre des structures publiques qui sont, en 2025, au nombre de

9 structures publiques

Soit 1305 agents suivis en 2025

Adhésions et radiations

Evolution entre 2024 et 2025



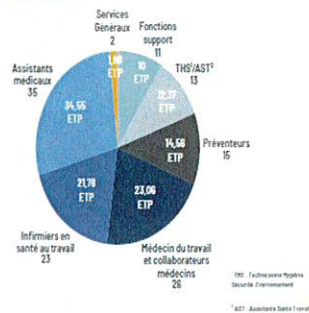
ASSTV Association du Service de Santé au Travail de la Région de la Vallée

Les effectifs de l'ASSTV

125 personnes physiques au
31/12/2025
118,31 ETP

Ressources Humaines

Nombre en ETP¹ et personnes
physiques par catégorie
professionnelle au 31/12/2025



Sur l'année 2025, notre objectif a été de **maintenir la ressource médicale**.

Nous avons enregistré 2 départs parmi les Médecins du travail (Gençay et Touffenet) en 2025 remplacés par l'embauche de 2 collaborateurs Médecins (Loudun et Châtelleraut).

Une Conseillère en ergonomie est sortie des effectifs en 2025 et un poste d'Ingénieur en Prévention des Risques Professionnel a été créé à Chaumont.

Le Directeur Général est sorti des effectifs en 2025 dans le cadre d'un départ à la retraite.

L'embauche d'une Directrice Comptable en remplacement du Directeur financier et d'un Chargé de communication en remplacement d'une chargée des adhésions ont été effectués en 2025.

Une Directrice Générale Adjointe a été recrutée dans la perspective du départ en retraite du Directeur Général fixé au 31 mars 2025.

ASSTV Association de Service
de Santé au Travail
de la Vienne

La démographie médicale

L'ASSTV couvre tout le
département de la Vienne et
comprend 12 centres fixes



EFFECTIFS PAR CENTRE AU 31/12/2025

Loudun	4 820	Poitiers Touffenet	22 930	Civray	1 967
Châtelleraut	20 184	Poitiers Chaumont	8 816	Vivonne	4 324
Poitiers République	9 471	Chauvigny	2 416	Lussac-les-Châteaux	2 131
Chasseneuil	11 889	Montmorillon	2 291	Gençay	2 386
TOTAL : 93 425					

Le nombre de salariés rattachés par médecin s'élève à 3 893 en moyenne. Cet effectif moyen de 3 893 permet aux équipes médicales de remplir complètement les missions qui leur sont confiées.

ASSTV Association de Service
de Santé au Travail
de la Vienne

La Prévention des Risques professionnels

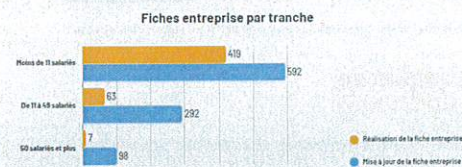
La Fiche d'entreprise est un document réglementaire, obligatoire, prévu par le Code du Travail sur l'identification des risques et actions de prévention

➡ Toutes les entreprises dès l'embauche d'un salarié quelle que soit la taille de l'entreprise

Nombre et Pourcentage d'établissements ayant une Fiche d'Entreprise (FE)

Nombre d'établissement au 31/12/2025	Nombre d'établissement ayant une FE à jour	Pourcentage d'établissement avec une FE
9 504	6 651	69,98%

Nombre de FE réalisées en 2025



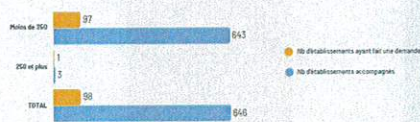
1 471 Fiches d'entreprises ont été réalisées ou mises à jour en 2025

ASSTV Association du Service de Santé au Travail de la Vienne

La Prévention des Risques professionnels

Nombre d'accompagnements au DUERP effectués en 2025

Entreprises adhérentes accompagnées à leur demande



646 Entreprises ont été accompagnées à la réalisation de leur DUERP

5 071

Entreprises ont bénéficié d'une action de prévention primaire sur les 4 dernières années

196

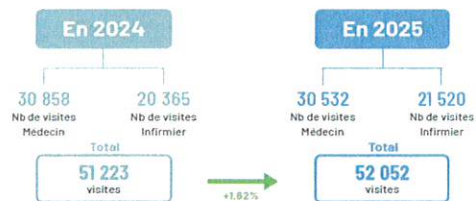
Participations au CSE/CSST* en 2025

* CSE : Comité Social et Économique
* CSST : Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail

ASSTV Association du Service de Santé au Travail de la Vienne

Le suivi individuel de l'état de santé

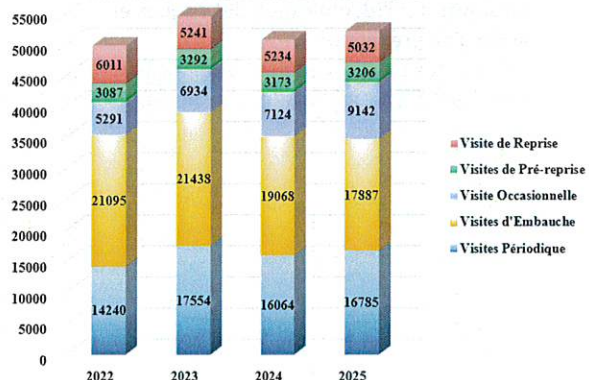
Nombre total de visites



Le nombre de visite médicale a augmenté de 1,62 % par rapport à l'année 2024.

Le retard de visite est estimé à **3,31%** au 31/12/2025

Evolution par type de visites



Répartition par catégorie

Examen réalisé en 2025	Réalisé par un.e infirmier	Réalisé par un.e ASSTV	Total	Desatémorisation
Embauche	8 653	11 234	17 887	21
Occasionnelle	8 865	483	9 347	123
Périodique	7 219	9 568	16 786	6
Pré-reprise	3 208	0	3 208	56
Reprise	4 795	237	5 032	68
TOTAL	30 532	21 520	52 052	276

ASSIV
de l'Association des Services
de la Région de la Vienne

Le suivi individuel de l'état de santé

Les Conclusions de fin de visite

8 158

Aménagements
de poste

7 376

Avis
d'aptitude

1 109

Avis
d'inaptitude

80

Rendez-vous
de liaison

ASSTV
Association des Services
de la Région de la Vienne

Le suivi individuel de l'état de santé

49 826

Examens complémentaires
réalisés en interne

1 507

Examens complémentaires
prescrits en externe

7,22 %

D'absentéisme total en 2025

Top 5 des examens complémentaires

EN INTERNE

22 396

Examen de la vision latérocentrale +
Rétinogé + Rétinogé

12 167

Audiométrie tonale et vocale +
audiogramme tonal aérien

11 101

Répartition / Visibilité

1 488

Champ visuel

424

Spectroscopie standard + RTI

EN EXTERNE

332

Registre à l'usage

326

Radiographie du thorax +
Radiographie pulmonaire standard

208

Scannographie du thorax avec injection
Intervention de produit de contraste +
tomodensitométrie thoracique

145

Analyse de sang (Hb, Plaquettes,
Créatinine, bilan hépatique)

74

Plumage + Plume %



Malgré la mise en place d'un rappel SMS et les
relances de convocations avant les visites
médicales, ce taux représente environ

3 800

visites non honorées sur l'année 2025
soit plus d'un équivalent temps plein

ASSTV Association du Service
de Santé au Travail
de la Vienne

Le suivi individuel de l'état de santé

Les Inaptitudes 2025

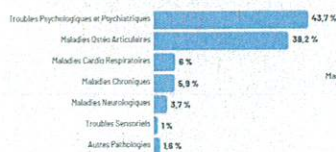
1 109 Individus déclarés inaptes

Dont 898 Inaptitudes avec dispense de reclassement

Cela représente
1,10 % des 93 425
salariés suivis.

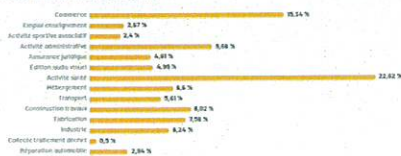
Principaux motifs d'inaptitude

Grande Pathologie



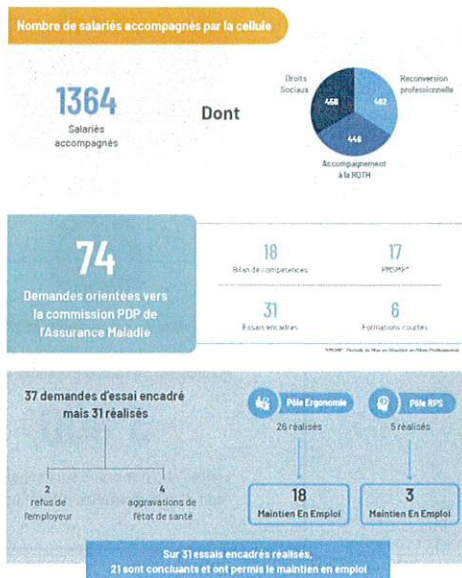
La majorité des inaptitudes sont prononcées pour des salariés âgés entre 55 et 63 ans, avec un pic autour de 62 ans.

Catégorie Socio Professionnelle



ASSTV Association du Service
de Santé au Travail
de la Vienne

La Cellule PDP - Le Maintien en Emploi



Témoignage d'entreprise



ASSTV Association du Service de l'Accueil au Travail de la Vienne

La Certification et l'amélioration continue – SPEC 2217 AFNOR

Audit Niveau 1 réalisé du 6 au 10 janvier 2025 et audit de suivi réalisé les 7 et 8 janvier 2026

0 non-conformité mineure
0 non-conformité majeure



Audit de Niveau 2 : Mesurer ce qu'on fait ! Décembre 2026

ASSTV Association du Service de l'Accueil au Travail de la Vienne

L'Immobilier

Afin de mieux accueillir les salariés suivis et les entreprises adhérentes, l'ASSTV poursuit la rénovation de ses locaux.



En 2025, le Centre situé à Joazeux Châtelleraud a été vendu. Un nouveau bâtiment sera construit en 2026 sur la Zone du Sanital à Châtelleraud et rassemblera toutes les équipes du Châtelleraudais.



Des rénovations ont été apportées au Centre de République en 2025.

ASSTV Association des Services de Santé au Travail de la Vienne

Enquête de satisfaction Adhérents

72

heures

C'est le délai maximum dans lequel l'ASSTV s'engage à traiter les réclamations.



Les résultats de l'enquête de satisfaction ainsi que l'analyse des réclamations permettent de mettre en œuvre des actions correctives afin d'améliorer le service rendu aux adhérents.

Le questionnaire de satisfaction a été adressé le 1er juin 2025 à 9500 entreprises. Nous avons recueilli seulement 56 réponses. Bien que cet échantillon soit faible, il est possible de constater un niveau de satisfaction assez élevé des répondants. Et nous poursuivons nos efforts pour améliorer les taux de réponses.



L'analyse qualitative montre que la Relation adhérent est excellente avec 91 % de satisfaction et que les délais de prise de RDV restent perfectibles.

Concernant les réclamations, seules 23 ont été adressées à la Direction en 2025. Elles portent principalement sur les délais de visite et les avis médicaux émis par les médecins du travail.

ASSTV Association des Services de Santé au Travail de la Vienne

A la veille de mon départ de la direction de X, je tenais à vous adresser mes sincères remerciements pour l'aide précieuse que vous avez apportée lors de l'actualisation du DUERP, à mon arrivée sur le poste.

Votre expertise et votre disponibilité ont grandement contribué à la réussite de cette démarche : la méthodologie sur laquelle nous nous sommes appuyées a permis d'aborder ce travail avec rigueur et efficacité. La démarche est désormais effective au sein de l'entreprise lequel s'est doté d'un comité QVCT et a recruté une psychologue du travail, ergonomie en apprentissage.

La structure est aujourd'hui en bien meilleure santé qu'à mon arrivée.

Depuis votre intervention, plusieurs aménagements ont été réalisés au sein de l'atelier de défilage :

- Les postes de travail ont été individualisés : chaque salarié dispose désormais d'une place attitrée, avec des fauteuils personnels. Certaines tables ont été remplacées et d'autres mises à niveau.
- Le système de chauffage a été réparé : tous les radiants sont opérationnels et la température est désormais réglable selon les besoins.
- Chaque salarié dispose d'équipements de protection adaptés : une blouse, des gants anti-coupure, ainsi que des chaussures de sécurité. Des t-shirts seront distribués pour la période estivale afin d'améliorer le confort de travail.
- L'éclairage a été optimisé avec une réduction du nombre de néons.
- Les ciseaux ont été renouvelés en concertation avec les équipes : chaque salarié dispose d'un outil adapté, généralement plus léger, ce qui contribue à réduire les douleurs aux mains.
- Des caisses de tri nominatives ont été attribuées à chaque salarié.
- Des échauffements sont désormais réalisés quotidiennement avec l'équipe afin de prévenir les troubles musculosquelettiques.
- Pour la manipulation de la bourre textile, des équipements de protection adaptés sont fournis : masques FFP2, gants, combinaisons, lunettes de protection et charlottes.....

Journée de la Prévention – 16 octobre 2025



ASSTV Association du Service de la Santé au Travail de la Vienne

Les visites d'entreprise

Vidéo visite d'entreprise



ASSTV Association du Service de la Santé au Travail de la Vienne

Diffuser des messages de prévention - Une communication nationale, régionale et locale



Diffuser des messages de prévention - Une communication nationale, régionale et locale





ASSTV Association du Service de Santé au Travail de la Vienne

Un adhérent indique que la diffusion d'informations sur la mise en place des aménagements de poste préconisés par le médecin du travail serait intéressante.

Concernant l'absentéisme, la Directrice Générale explique que des rappels SMS ont permis de diminuer l'absentéisme non excusé. Toutefois, le Service ne dispose pas systématiquement des coordonnées de tous les salariés suivis pour adresser les rappels de rdv. Nous devons donc poursuivre les efforts afin d'optimiser la mobilisation des ressources médicales.

➤ Compte-rendu financier

La Directrice Générale procède à la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

I - Bilan 2025

ACTIF	NET 2025	NET 2024
Actif Immobilisé	2.697 K€	2.905 K€
Total Créances	305 K€	364 K€
Total Disponibilités	8.975 K€	8.065 K€
Total Bilan actif	11.977 K€	11.334 K€

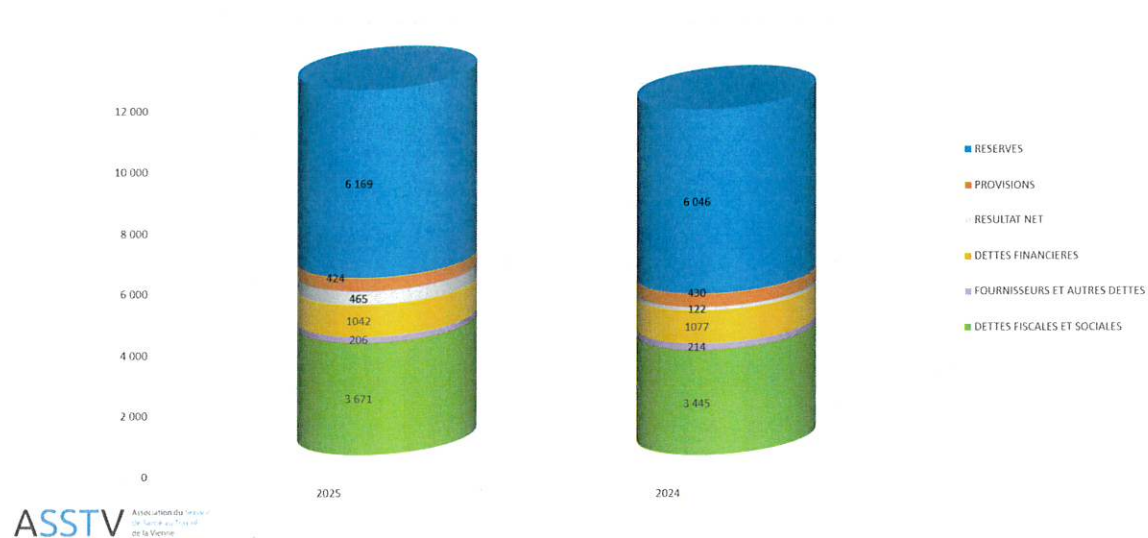
ASSTV Association du Service
des Services de la Ville de la Vienne

II - Bilan 2025

PASSIF	2025	2024
Réserves	6.169 K€	6.046 K€
Résultat	0.465 K€	0.122 K€
Provisions réglementées	0.414 K€	0.414 K€
Total Capitaux Propres	7.048 K€	6.582 K€
Provision	0.10 K€	0.15 K€
Dettes	4.919 K€	4.736 K€
Total Bilan passif	11.977 K€	11.334 K€

ASSTV Association du Service
des Services de la Ville de la Vienne

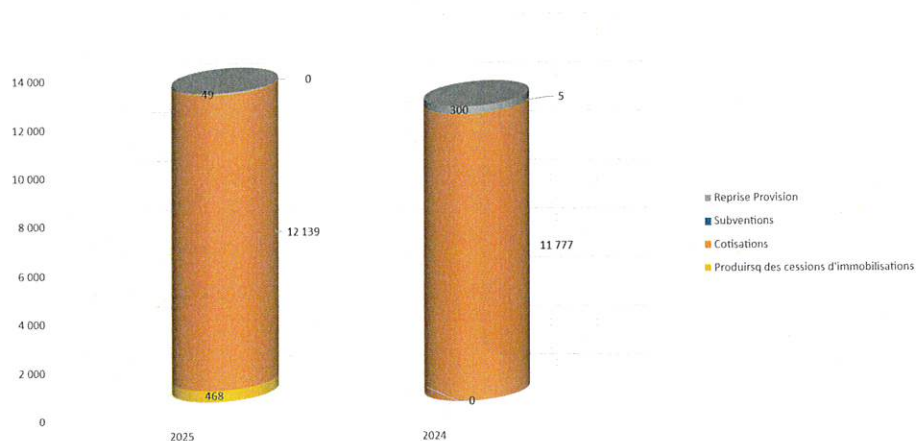
Bilan Passif en k€



III – Compte de résultat 2025

PRODUITS	2025	2024
Cotisations	12.139 K€	11.777 K€
Subventions	0.000 K€	0.005 K€
Reprise Provision	0.049 K€	0.300 K€
Autres produits	0.031 K€	0.000 K€
Produits des cessions d'immobilisations	0.468 K€	0.000 K€
Total Produits	12.687 K€	12.082 K€

Produits d'exploitation en k€

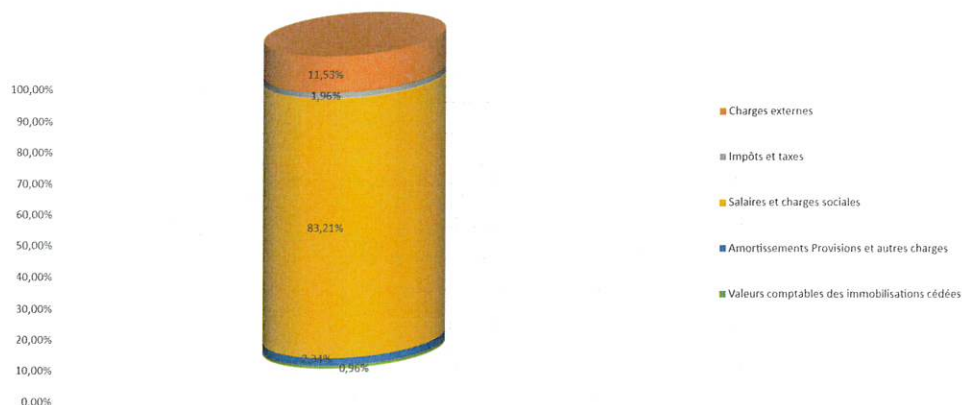


ASSTV Association du Service de Santé au Travail de la Vienne

CHARGES	2025	2024
Achats Services Ext.	1.392 K€	1.393 K€
Impôts et Taxes	0.237 K€	0.319 K€
Salaires	7.240 K€	7.115 K€
Charges sociales	2.808 K€	2.951 K€
Amortissements	0.153 K€	0.161 K€
Provisions	0.109 K€	0.090 K€
Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.116 K€	0.000 K€
Autres charges	0.020 K€	0.012 K€
Total Charges	12.075 K€	12.056 K€

ASSTV Association du Service de Santé au Travail de la Vienne

Charges d'exploitation en %



ASSTV Association du Service
de Santé au Travail
de la Vienne

RESULTAT	2025	2024
Résultat d'Exploitation	611 634 €	26 464 €
Résultat Financier	143 205 €	142 249 €
Résultat courant	754 839 €	168 713 €
Résultat exceptionnel		12 756 €
Participation des Salaries aux Résultats	88 569 €	
Impôts sur les Bénéfices	200 843 €	58 932 €
RESULTAT NET	465 427 €	122 537 €

ASSTV Association du Service
de Santé au Travail
de la Vienne

ASSTV

24, RUE SALVADOR ALLENDE
86 002 POITIERS

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2026
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE

Chers Adhérents,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31-12-2025 des résultats de cette activité et des perspectives, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont à votre disposition.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION ET RESULTATS OBTENUS

L'exercice clos le 31-12-2025 a été marqué par :

L'ensemble des cotisations ont augmentées de **362 089.66 €** soit **3.07 %**. Cette augmentation est principalement liée aux cotisations exceptionnelles du Futuroscope, au passage au Per Capita des ADMR ainsi que des conventions supplémentaires de la fonction Publique.

Les cotisations au Per Capita s'élèvent à **11 601 273.86 €** contre **11 163 223.90 €**

L'ensemble des cotisations à la visite a augmenté de **1.16 %**.

Les visites suivantes ont progressé : Intérim de **+2.25 %**, et Préfecture **+12.85 %**

En revanche les visites Forfaitaires **-22.53 %**, ADMR **-100 %** (*Per Capita*), ERGM **-39.45 %** ont diminué.

Les pertes sur créances douteuses (20 036.60 €) contre (11 641.51€) ont augmenté **+ 72.11 %**. Les dotations aux provisions pour créances douteuses restent importantes (109 496.76 €) liées aux liquidations et redressements judiciaires.

La vente du bâtiment de Châtellerault avec un impact sur les produits d'exploitation de **+ 468 K€** et de **116 K€** sur les charges d'exploitation (valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés) soit un impact sur le résultat net de **352 K€**.

Les achats et charges externes se sont élevés à **1 371 951.29 €**, (**1 392 311.29€**) soit une baisse de **- 1.53 %**. (-0.07%)

Le poste sous-traitance informatique s'élève à **242 772.24 €**, une légère baisse liée à l'installation du logiciel métier UEGAR en 2024 soit **-3.02 %**

L'acquisition de petit matériel médical (casques audio, accessoires spyrolyse, matériels pour les préventeurs) engendre une augmentation significative de **13 104.25€** pour cette année.

Le remplacement de fauteuils de bureau engendre une augmentation de **10 049.05€** cette année.

Le poste sous-traitance a fortement augmenté en raison de l'installation des Algéco à Châtellerault Sanital.

Le poste Entretien Réparation Installations agencements s'élève à **58 052.28 €** car nous avons réalisé des travaux de rénovation acoustique et d'entretien pour le site de République.

On notera une baisse des frais de déplacement (hors déplacement formation) de **28 390.54 €** soit **-17.19 %**.

Une baisse des frais de télécommunication de **-31.93 %** dû à l'installation de C3X fin 2024.

Globalement les salaires et charges sociales progressent de **+1.96 %** (transferts de charges de 2024 déduites)

Nous avons enregistré 2 départs parmi les Médecins du travail (Gençay et Touffenet) en 2025 remplacés par l'embauche de 2 collaborateurs Médecins (Loudun et Châtellerauld).

Une Conseillère en ergonomie est sortie des effectifs en 2025 et un poste d'Ingénieur en Prévention des Risques Professionnel a été créé à Chaumont.

Le Directeur Général est sorti des effectifs en 2025.

L'embauche d'une Directrice Comptable en remplacement du Directeur financier et d'un Chargé de communication en remplacement d'une chargée des adhésions ont été effectués en 2025. Des provisions de primes pour le partage de la valeur (200 000.00 €) ainsi que de l'intéressement (150 000€) ont été comptabilisées.

Les produits des Placements financiers s'élèvent à **146 667.70 €** sur l'exercice. Nous poursuivons notre politique de placement sur compte Livret Association et en dépôts à terme (DAT) ainsi que des placements structurés.

La trésorerie est globalement très positive à **+ 8 974 807.29 € au 31/12/2025** (l'augmentation s'explique par la vente du bâtiment de Léon Joany à Châtellerauld en fin d'année)

Sur le plan financier, les comptes annuels se présentent de la façon suivante :

En ce qui concerne le bilan de l'association, il présente à la date de la clôture de l'exercice un total de **11 976 689.29 Euros**, et les fonds associatifs hors Résultat 2025 et amortissements dérogatoires se montent à **6 168 499.07 Euros** avant affectation du résultat de l'exercice 2025.

Le compte de résultat décrit la façon dont s'est formé le résultat dans l'exercice.

Ainsi, au titre de l'exercice clos le 31-12-2025 :

- le total des produits d'exploitation s'élève **12 686 845 Euros** contre **12 082 049 Euros** au titre de l'exercice précédent, soit une variation de **+ 3.07 %**. (Dont +468 K€ au titre de la cession d'un bâtiment cf. ci-avant)

- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à **12 054 852.01 Euros** contre 12 055 584.52 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de **- 0.01 %**.

Le résultat d'exploitation ressort à **611 633.88 Euros** contre 26 464.28 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à **7 240 346.19 Euros** contre 7 115 103.38 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de **+1.76 %**

Le montant des charges sociales s'élève à **2 807 458.14 Euros** contre 2 739 249.82 Euros (transferts de charges de 2024 déduites) au titre de l'exercice précédent, soit une variation de **+2.40 %**.

Compte tenu d'un résultat financier de **+143 205.05 Euros** (+142 249.22 Euros au titre de l'exercice précédent), il ressort un Résultat courant avant impôt de **+754 838.93 Euros** (+168 713.50 Euros pour l'exercice précédent).

Compte tenu d'un résultat Exceptionnel de **0 Euros**, de l'impôt sur les bénéfices de **200 843 Euros** et

d'une participation s'élevant à **88 569 Euros**, le Résultat net de l'exercice se solde par un excédent de **465 426.93 Euros** contre un excédent de 122 537.09 Euros au titre de l'exercice précédent.

SCI du Bâtiment et de la Médecine du Travail

La quote-part détenue dans la SCI du Bâtiment et de La Médecine du Travail s'élève à 39%.

La SCI du Bâtiment et de la Médecine du Travail a une activité de Gestion et de location immobilière des locaux sis 24 et 26 Rue Salvador Allende à Poitiers. Le résultat comptable de la SCI du Bâtiment et de la Médecine du Travail s'élève à + **85 008 Euros** pour l'année 2025

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du Règlement 2023-03, en lien avec le Règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022.

Changement de réglementation comptable :

L'application du Règlement ANC n°2023-03 en lien avec le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, constitue un changement de méthode comptable, emportant les conséquences de présentation dans le bilan et le compte de résultat. Les conséquences sont présentées de manière détaillée dans l'annexe des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS

Nous n'estimons pas que la poursuite d'exploitation de l'ASSTV puisse être remise en cause en 2026.

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES

Nous poursuivons nos efforts sur la certification afin de préparer l'Audit de Niveau 2 et d'inscrire nos actions dans la perspective des objectifs imposés par le Niveau 3.

Nous poursuivons également les recrutements afin de maintenir la ressource médicale en procédant à l'ensemble des remplacements de médecins.

Afin d'anticiper les départs à la retraite de plusieurs médecins du travail qui pourraient avoir lieu sur les prochaines années, l'embauche d'un médecin du travail supplémentaire est envisagée.

Sur le plan immobilier, nous poursuivons la construction d'un bâtiment sur la commune de Savigné/Civray et d'un bâtiment à Châtellerault zone du Sanital.

Au niveau informatique, nous poursuivons le déploiement des Espaces Connectés et nous préparerons la mise en place du SharePoint.

La Présidence

Un adhérent s'interroge sur la possibilité de restituer le résultat aux entreprises notamment pendant la période économique difficile actuelle, dans l'objectif d'adresser un message de soutien aux entreprises.

Le Président indique que cette possibilité pourra être étudiée par le Conseil d'administration.

Il est également indiqué qu'en 2025, plusieurs milliers d'euros ont été restitués aux multi-employeurs dans le cadre de l'application de la nouvelle réglementation sur la répartition de la cotisation.

➤ **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Le Commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Paul DERANLOT présente aux membres de l'Assemblée Générale de l'ASSTV son rapport.

ASSOCIATION SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL VIENNE

Siège social : 24 rue Salvador Allende
86000 POITIERS

N° SIRET : 781 562 624 00028
Code APE : 8621Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

Aux membres de l'assemblée générale de l'association SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL VIENNE,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL VIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

www.duo-solutions.fr

28 rue de Gabriel - BP 20008 - 79185 CHAURAY Cedex

SARL DUO Solutions - CAC au capital variable - 28 rue de Gabriel - BP 20008 - 79185 CHAURAY Cedex - 911 420421 RCS NORT

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés plus particulièrement à contrôler :

- le rattachement des produits de cotisations en fonction des principes comptables en vigueur ;
- la séparation des exercices en matière de charges et de produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

.../...

.../...

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.../...

.../...

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Pour la SARL DUO SOLUTIONS H CAC,
Commissaire aux comptes,
Jean-Paul DERANLOT

Signé par Jean-Paul Deranlot
Le 29 mai 2026

DUO
SOLUTIONS

doc_87oO
tx_YgnB6Q32wt.1k

Le Commissaire aux Comptes informe les membres de l'Assemblée Générale de la bonne gestion de l'ASSTV et valide l'arrêté des comptes, sans réserve.

Le changement de plan comptable a été pris en compte notamment dans le cadre de la vente du Bâtiment situé à Joany qui a été vendu en fin d'année 2025. Ce changement a également été pris en compte dans le calcul de l'intéressement en application des règles juridiques en vigueur.

A l'issue de cette présentation, le Président propose de passer aux résolutions.

➤ Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2025

2ème résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lesquels font apparaître un excédent de 465 426,93 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La deuxième résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 66 voix.

3ème résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 465 426,93 € à la réserve générale.

La troisième résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 66 voix.

➤ **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées**

4ème résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.612.5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

La résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 66 voix.

➤ **Tarif droit d'adhésion 2027**

5ème résolution :

L'Assemblée Générale décide de maintenir le droit d'adhésion à 30.00 € HT au 1^{er} janvier 2027

La résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 66 voix.

La Directrice Générale précise que ce montant est payé une seule fois par entreprise lors de l'adhésion. Il correspond aux coûts administratifs.

➤ **Tarif de la visite forfaitaire 2027**

6ème résolution :

L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation forfaitaire au 1er janvier 2027 de 101.00 € HT à 103.00 € HT.

Deux membres ont voté contre, représentant 5 voix, et un membre s'est abstenu, représentant 5 voix.
Les autres membres ont voté en faveur de la résolution soit 55 voix.

➤ **Tarif Per Capita 2027**

La Directrice Générale rappelle que notre règlement intérieur prévoit l'évolution de la cotisation chaque année au per capita en conformité avec le P.M.S.S (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale). Ce plafond ne sera connu qu'en fin d'année. Le montant sera visible sur le portail adhérent, au moment de la déclaration des effectifs. Cette déclaration donne un estimatif du montant de la cotisation annuelle due pour l'année N, avant validation.

Par ailleurs, la cotisation est encadrée par la réglementation et respecte le tunnel fixé par l'Arrêté du 26 septembre 2024 relatif au coût moyen national de l'ensemble socle de services des services de prévention et de santé au travail interentreprises.

➤ **Tarif Travailleur indépendant 2027**

7ème résolution :

L'Assemblée Générale décide de maintenir la cotisation des travailleurs indépendants à 150 € HT à l'adhésion pour la 1^{ère} année et au tarif per capita pour les années suivantes.

La résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 66 voix.

Perspectives 2026/2027

- Poursuivre la mise en œuvre de la loi du 2 août 2021 : offre socle
- Poursuivre les Rencontres adhérents en variant les formats
- Accélérer le déploiement des Espaces Connectés Employeurs en prévision de l'évolution du Logiciel Métier
- Obtenir le Niveau 2 de la certification
- Préparer l'avenir en maintenant les ressources médicales
- Poursuivre notre politique immobilière et la rénovation des locaux

Les échanges avec les adhérents



Journée de la Prévention – 6 octobre 2026
(salle FFB, Touffenet)

Lancement de l'atelier sur le Risque Routier
Lancement de l'atelier Escape Game RPS

**Réunion avec les externes en
Médecine pour valoriser la
spécialité en Médecine du Travail**



ASSTV Association du Service
de Santé au Travail
de la Vienne

CALENDRIER DES ATELIERS 2026		
ATELIER	THÈME	DATE
ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3
ATELIER 4	ATELIER 5	ATELIER 6
ATELIER 7	ATELIER 8	ATELIER 9
ATELIER 10	ATELIER 11	ATELIER 12
ATELIER 13	ATELIER 14	ATELIER 15
ATELIER 16	ATELIER 17	ATELIER 18
ATELIER 19	ATELIER 20	ATELIER 21
ATELIER 22	ATELIER 23	ATELIER 24
ATELIER 25	ATELIER 26	ATELIER 27
ATELIER 28	ATELIER 29	ATELIER 30
ATELIER 31	ATELIER 32	ATELIER 33
ATELIER 34	ATELIER 35	ATELIER 36
ATELIER 37	ATELIER 38	ATELIER 39
ATELIER 40	ATELIER 41	ATELIER 42
ATELIER 43	ATELIER 44	ATELIER 45
ATELIER 46	ATELIER 47	ATELIER 48
ATELIER 49	ATELIER 50	ATELIER 51
ATELIER 52	ATELIER 53	ATELIER 54
ATELIER 55	ATELIER 56	ATELIER 57
ATELIER 58	ATELIER 59	ATELIER 60
ATELIER 61	ATELIER 62	ATELIER 63
ATELIER 64	ATELIER 65	ATELIER 66
ATELIER 67	ATELIER 68	ATELIER 69
ATELIER 70	ATELIER 71	ATELIER 72
ATELIER 73	ATELIER 74	ATELIER 75
ATELIER 76	ATELIER 77	ATELIER 78
ATELIER 79	ATELIER 80	ATELIER 81
ATELIER 82	ATELIER 83	ATELIER 84
ATELIER 85	ATELIER 86	ATELIER 87
ATELIER 88	ATELIER 89	ATELIER 90
ATELIER 91	ATELIER 92	ATELIER 93
ATELIER 94	ATELIER 95	ATELIER 96
ATELIER 97	ATELIER 98	ATELIER 99
ATELIER 100	ATELIER 101	ATELIER 102

Les échanges avec les adhérents

Club des Femmes
Dirigeantes - FFB



CPTS VIENNE
LA SANTÉ AU CŒUR DE L'ACTION



Plusieurs ateliers intra
entreprise autour de la nutrition
Juin-juillet 2026

Epuisement des
Dirigeants



Date : JEUDI 3 DECEMBRE 2026

Titre : **Prévention des violences sexuelles et sexistes au travail**

- Apprendre à reconnaître et détecter les situations
- Donner des repères juridiques
- Lutter contre les violences sexuelles et sexistes au travail, clefs de prévention

Horaires : 14H00 – 16H00

Lieu : Fédération du Bâtiment (Salle Auger) 26 rue Salvador Allende
86000 Poitiers

ASSTV Association du Service
de Santé au Travail
de la Vienne

Les échanges avec les adhérents

ATELIER IDENTIFIER ET PRÉVENIR LE RISQUE CHIMIQUE

SENSIBILISATION INFORMATION INTER-ENTREPRISES

CONTEXTE

Toute personne travaillant dans une entreprise soumise à des risques chimiques doit être sensibilisée et formée aux dangers des produits chimiques. Cette formation est obligatoire pour tous les salariés, y compris les stagiaires et les apprentis. Elle doit être renouvelée tous les 5 ans.

OBJECTIFS

- Identifier les dangers des produits chimiques
- Connaître les effets sur la santé des produits chimiques
- Connaître les mesures de prévention

PROGRAMME ET CONTENU

- Les dangers des produits chimiques
- Les mesures de prévention
- Les effets sur la santé des produits chimiques
- Les mesures de prévention

MODALITÉS

- Planification des échanges avec la Région LAMBERT
- Inscription en ligne : www.asstv.fr
- Inscription en ligne : www.asstv.fr
- Inscription en ligne : www.asstv.fr

PUBLIC

Salariés, stagiaires, apprentis, représentants des salariés, membres du CSE

DATES

12 mars 2026 - Poitiers
12 mars 2026 - Poitiers
12 mars 2026 - Poitiers

COÛTS

Gratuit dans les collectivités adhérentes de l'entreprise

INTERVENANTS

Associations de Prévention Risque Chimique

CONTACT

Monique LAMBERT
05 49 81 19 77
sensibilisation@asstv.fr

ATELIER AGIR EN SENTINELLE

SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET PRÉVENTION DU RISQUE SUICIDAIRE

Coopération avec le Service de prévention de la Santé au Travail de la Région LAMBERT

OBJECTIFS

- Identifier les signes avant-coureurs de la souffrance psychique
- Connaître les mesures de prévention
- Connaître les mesures de prévention

PROGRAMME ET CONTENU

- Les signes avant-coureurs de la souffrance psychique
- Les mesures de prévention
- Les mesures de prévention

MODALITÉS

- Planification des échanges avec la Région LAMBERT
- Inscription en ligne : www.asstv.fr
- Inscription en ligne : www.asstv.fr
- Inscription en ligne : www.asstv.fr

PUBLIC

Tout salarié, stagiaire, apprentis, représentants des salariés, membres du CSE

DATES

12 mars 2026 - Poitiers
12 mars 2026 - Poitiers
12 mars 2026 - Poitiers

COÛTS

Gratuit dans les collectivités adhérentes de l'entreprise

INTERVENANTS

Associations de Prévention Risque Chimique

CONTACT

Monique LAMBERT
05 49 81 19 77
sensibilisation@asstv.fr

ATELIER MAINTIEN EN EMPLOI

SENSIBILISATION INFORMATION INTER-ENTREPRISES

CONTEXTE

Toute personne travaillant dans une entreprise soumise à des risques chimiques doit être sensibilisée et formée aux dangers des produits chimiques. Cette formation est obligatoire pour tous les salariés, y compris les stagiaires et les apprentis. Elle doit être renouvelée tous les 5 ans.

OBJECTIFS

- Identifier les dangers des produits chimiques
- Connaître les effets sur la santé des produits chimiques
- Connaître les mesures de prévention

PROGRAMME ET CONTENU

- Les dangers des produits chimiques
- Les mesures de prévention
- Les effets sur la santé des produits chimiques
- Les mesures de prévention

MODALITÉS

- Planification des échanges avec la Région LAMBERT
- Inscription en ligne : www.asstv.fr
- Inscription en ligne : www.asstv.fr
- Inscription en ligne : www.asstv.fr

PUBLIC

Salariés, stagiaires, apprentis, représentants des salariés, membres du CSE

DATES

12 mars 2026 - Poitiers
12 mars 2026 - Poitiers
12 mars 2026 - Poitiers

COÛTS

Gratuit dans les collectivités adhérentes de l'entreprise

INTERVENANTS

Associations de Prévention Risque Chimique

CONTACT

Monique LAMBERT
05 49 81 19 77
sensibilisation@asstv.fr

ASSTV Association du Service de Santé au Travail de la Région LAMBERT

Les échanges avec les adhérents

ATELIER DOCUMENT UNIQUE

SENSIBILISATION INFORMATION INTER-ENTREPRISES

CONTEXTE

Toute personne travaillant dans une entreprise soumise à des risques chimiques doit être sensibilisée et formée aux dangers des produits chimiques. Cette formation est obligatoire pour tous les salariés, y compris les stagiaires et les apprentis. Elle doit être renouvelée tous les 5 ans.

OBJECTIFS

- Identifier les dangers des produits chimiques
- Connaître les effets sur la santé des produits chimiques
- Connaître les mesures de prévention

PROGRAMME ET CONTENU

- Les dangers des produits chimiques
- Les mesures de prévention
- Les effets sur la santé des produits chimiques
- Les mesures de prévention

MODALITÉS

- Planification des échanges avec la Région LAMBERT
- Inscription en ligne : www.asstv.fr
- Inscription en ligne : www.asstv.fr
- Inscription en ligne : www.asstv.fr

PUBLIC

Salariés, stagiaires, apprentis, représentants des salariés, membres du CSE

DATES

12 mars 2026 - Poitiers
12 mars 2026 - Poitiers
12 mars 2026 - Poitiers

COÛTS

Gratuit dans les collectivités adhérentes de l'entreprise

INTERVENANTS

Associations de Prévention Risque Chimique

CONTACT

Monique LAMBERT
05 49 81 19 77
sensibilisation@asstv.fr

ATELIER NOUVEL ADHÉRENT

SENSIBILISATION INFORMATION INTER-ENTREPRISES

CONTEXTE

Toute personne travaillant dans une entreprise soumise à des risques chimiques doit être sensibilisée et formée aux dangers des produits chimiques. Cette formation est obligatoire pour tous les salariés, y compris les stagiaires et les apprentis. Elle doit être renouvelée tous les 5 ans.

OBJECTIFS

- Identifier les dangers des produits chimiques
- Connaître les effets sur la santé des produits chimiques
- Connaître les mesures de prévention

PROGRAMME ET CONTENU

- Les dangers des produits chimiques
- Les mesures de prévention
- Les effets sur la santé des produits chimiques
- Les mesures de prévention

MODALITÉS

- Planification des échanges avec la Région LAMBERT
- Inscription en ligne : www.asstv.fr
- Inscription en ligne : www.asstv.fr
- Inscription en ligne : www.asstv.fr

PUBLIC

Salariés, stagiaires, apprentis, représentants des salariés, membres du CSE

DATES

12 mars 2026 - Poitiers
12 mars 2026 - Poitiers
12 mars 2026 - Poitiers

COÛTS

Gratuit dans les collectivités adhérentes de l'entreprise

INTERVENANTS

Associations de Prévention Risque Chimique

CONTACT

Monique LAMBERT
05 49 81 19 77
sensibilisation@asstv.fr

ATELIER RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ « SALARIÉ COMPÉTENT »

SENSIBILISATION INFORMATION INTER-ENTREPRISES

CONTEXTE

Toute personne travaillant dans une entreprise soumise à des risques chimiques doit être sensibilisée et formée aux dangers des produits chimiques. Cette formation est obligatoire pour tous les salariés, y compris les stagiaires et les apprentis. Elle doit être renouvelée tous les 5 ans.

OBJECTIFS

- Identifier les dangers des produits chimiques
- Connaître les effets sur la santé des produits chimiques
- Connaître les mesures de prévention

PROGRAMME ET CONTENU

- Les dangers des produits chimiques
- Les mesures de prévention
- Les effets sur la santé des produits chimiques
- Les mesures de prévention

MODALITÉS

- Planification des échanges avec la Région LAMBERT
- Inscription en ligne : www.asstv.fr
- Inscription en ligne : www.asstv.fr
- Inscription en ligne : www.asstv.fr

PUBLIC

Salariés, stagiaires, apprentis, représentants des salariés, membres du CSE

DATES

12 mars 2026 - Poitiers
12 mars 2026 - Poitiers
12 mars 2026 - Poitiers

COÛTS

Gratuit dans les collectivités adhérentes de l'entreprise

INTERVENANTS

Associations de Prévention Risque Chimique

CONTACT

Monique LAMBERT
05 49 81 19 77
sensibilisation@asstv.fr

ASSTV Association du Service de Santé au Travail de la Région LAMBERT

Les échanges avec les adhérents

ATELIER « ESCAPE GAME » PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

SENSIBILISATION INFORMATION INTER-ENTREPRISES

CONTEXTE

La mobilité liée aux flux professionnels est importante. En effet, la route reste le moyen de transport le plus utilisé. Chaque jour, 13 millions de personnes se déplacent en voiture. Employeur et salarié ont des responsabilités communes : la sécurité routière. C'est pourquoi, l'ASSTV organise cet atelier pour sensibiliser les entreprises à la prévention du risque routier.

OBJECTIFS

- Connaître les comportements à risque des conducteurs.
- Appréhender la démarche de prévention de l'entreprise.
- Définir les rôles.

PROGRAMME ET CONTENU

Après un tour de table sur les enjeux de la prévention :

- Simulation d'un accident.
- Reprogrammation.
- L'ESSTV : l'outil de la prévention.
- Facteurs de risque : humain, matériel, environnemental, organisationnel.
- Autres aspects de la prévention.

MODALITÉS

- Planning : renseignements auprès de Monique LAPORTE (laporte@asstv.fr - 03 48 81 19 77).
- Inscription en ligne : www.asstv.fr.
- Inscription possible d'une seule personne par entreprise.
- Espace d'échange avec support informatique.
- Espace d'échange avec support informatique.

CONTACT

Monique LAPORTE
03 48 81 19 77
laporte@asstv.fr

ATELIER « ESCAPE GAME » PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

SENSIBILISATION INFORMATION INTER-ENTREPRISES

CONTEXTE

Le monde du travail actuel présente de nombreux risques psychosociaux (RPS) : stress, burn-out, dépression, anxiété, troubles du sommeil, etc. Ces RPS ont un impact négatif sur la santé et le bien-être des salariés. L'ASSTV organise cet atelier pour sensibiliser les entreprises à la prévention des RPS.

OBJECTIFS

- Identifier les RPS et leurs conséquences.
- Appréhender les rôles de prévention.
- Définir les rôles de prévention.
- Définir les rôles de prévention.

PROGRAMME ET CONTENU

Après un tour de table sur les enjeux de la prévention :

- Simulation d'un accident.
- Reprogrammation.
- L'ESSTV : l'outil de la prévention.
- Facteurs de risque : humain, matériel, environnemental, organisationnel.
- Autres aspects de la prévention.

MODALITÉS

- Planning : renseignements auprès de Monique LAPORTE (laporte@asstv.fr - 03 48 81 19 77).
- Inscription en ligne : www.asstv.fr.
- Inscription possible d'une seule personne par entreprise.
- Espace d'échange avec support informatique.
- Espace d'échange avec support informatique.

CONTACT

Monique LAPORTE
03 48 81 19 77
laporte@asstv.fr

ATELIER TRAVAIL SUR ÉCRAN

SENSIBILISATION INFORMATION INTER-ENTREPRISES

OBJECTIFS

- Appréhender les comportements à risque des conducteurs.
- Appréhender les rôles de prévention.
- Appréhender les rôles de prévention.
- Appréhender les rôles de prévention.

PROGRAMME ET CONTENU

Après un tour de table sur les enjeux de la prévention :

- Simulation d'un accident.
- Reprogrammation.
- L'ESSTV : l'outil de la prévention.
- Facteurs de risque : humain, matériel, environnemental, organisationnel.
- Autres aspects de la prévention.

MODALITÉS

- Planning : renseignements auprès de Monique LAPORTE (laporte@asstv.fr - 03 48 81 19 77).
- Inscription en ligne : www.asstv.fr.
- Inscription possible d'une seule personne par entreprise.
- Espace d'échange avec support informatique.
- Espace d'échange avec support informatique.

CONTACT

Monique LAPORTE
03 48 81 19 77
laporte@asstv.fr

ASSTV Association du Service de Santé au Travail de la Vallée

Les échanges avec les adhérents

AGENDA 2026 LES RENCONTRES DE LA PRÉVENTION

MARS

Endométriose et vie professionnelle

- Comprendre les difficultés rencontrées par les femmes souffrant de cette pathologie.
- Prendre en compte les enjeux de santé et les enjeux de l'entreprise.
- Changer le regard sur les femmes qui souffrent.

Informations en Santé au Travail

14h00 - 16h00

Fédération du Bâtiment (Salle Auger)

28 rue Salvador Allende 86000 Poitiers

AVRIL

Risque Psychosociaux épuisement professionnel chez les cadres

- Comprendre le processus d'épuisement professionnel.
- Identifier les facteurs de risque chez la population cadre.
- Connaître les responsabilités de l'employeur.
- Prévenir et accompagner ces situations.

Médecin du Travail et Psychologue du Travail

14h00 - 16h00

Fédération du Bâtiment (Salle Auger)

28 rue Salvador Allende 86000 Poitiers

AVRIL

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et mise en place du plan de prévention

- Réviser ou mettre à jour son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DURP).
- L'Utiliser comme un outil d'information et de communication.
- Mettre en place le plan d'action de prévention ou le PAPPRAC.

Ingénieurs en Prévention

14h00 - 16h00

Fédération du Bâtiment (Salle Auger)

28 rue Salvador Allende 86000 Poitiers

JUIN

Lutte contre la sédentarité

- Adapter le travail pour éviter ou réduire les risques liés à la sédentarité.
- Développer un milieu professionnel où la mise en place d'aménagements ou de solutions offre au salarié la possibilité de pratiquer régulièrement l'activité physique et sportive sur son temps de travail.

Médecin du Travail et Informaticien en Santé au Travail

14h00 - 16h00

Fédération du Bâtiment (Salle Auger)

28 rue Salvador Allende 86000 Poitiers

SEPTEMBRE

Prevenir les conduites addictives en milieu professionnel

- Quel est le risque addictif ?
- Repérer et accompagner.
- Point juridique / Obligation de l'employeur.
- Mise en place d'une politique de prévention.
- Consulter et tenir en compte le trouble du comportement.

Médecin du Travail

14h00 - 16h00

Fédération du Bâtiment (Salle Auger)

28 rue Salvador Allende 86000 Poitiers

OCTOBRE

Moi ou toi, quelle solution ?

- Moi ou toi, ce qu'il faut savoir.
- Comment agir : une démarche collective et individuelle.
- Quelles solutions pratiques : gestes et pratiques, matériel ergonomique et aide technique.
- Supports et accompagnement pour les salariés et les employeurs.

Médecin du Travail et Informaticien en Santé au Travail

14h00 - 16h00

Fédération du Bâtiment (Salle Auger)

28 rue Salvador Allende 86000 Poitiers

OCTOBRE

Repérer et prévenir dans l'entreprise la souffrance au travail

- Comprendre ce que sont les risques psychosociaux.
- Repérer les signes et indicateurs de RPS et agir en prévention.
- Identifier les situations de travail à risque et recueillir des données sur les conséquences des RPS.
- Savoir prendre en compte la souffrance au travail et l'impact.
- Savoir se protéger en tant qu'individu.

Psychologues du Travail

14h00 - 16h00

Fédération du Bâtiment (Salle Auger)

28 rue Salvador Allende 86000 Poitiers

NOVEMBRE

Prévention des risques psychosociaux : comprendre le sujet et l'accompagnement de l'ASSTV

- Introduire le sujet des risques psychosociaux et partager un vocabulaire commun.
- Identifier les situations de travail à risque et recueillir des données sur les conséquences des RPS.
- Échanger sur les possibilités d'accompagnement de l'ASSTV sur le terrain psychosocial.

Ingénieurs en Prévention

14h00 - 16h00

WE BINAIRE

DÉCEMBRE

Prévention des violences sexuelles et sexistes au travail

- Appréhender la responsabilité de l'entreprise.
- Donner des repères juridiques.
- Lutter contre les violences et sexistes et prévenir les situations de violence au travail, faits de prévention.

Co-animatrice Psychologue du Travail ASSTV et ARACT

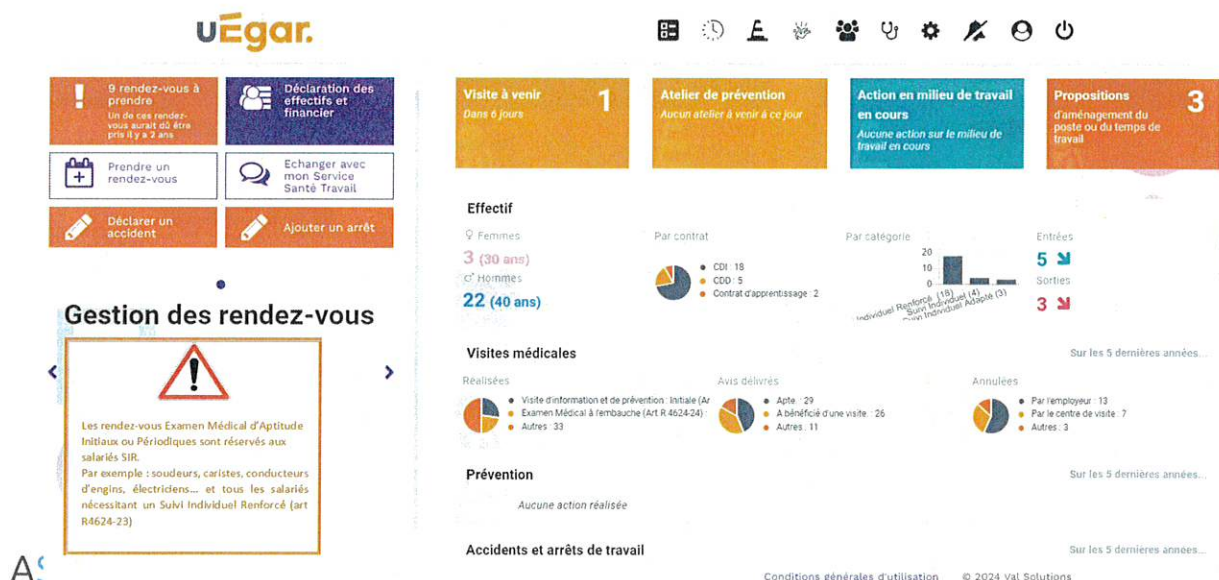
14h00 - 16h00

Fédération du Bâtiment (Salle Auger)

28 rue Salvador Allende 86000 Poitiers

ASSTV Association du Service de Santé au Travail de la Vallée

Le déploiement des espaces connectés



Application mobile nationale MaSanTprev

Accessible 24h/24 et 7j/7 sur smartphone, MaSanTprev permet aux travailleurs d'accéder à des contenus de prévention adaptés à leur métier, notamment grâce à l'intégration des Fiches Médico-Professionnelles, qui constituent une référence nationale en matière de prévention.

L'application intègre également un assistant conversationnel, accessible en plusieurs langues, permettant de répondre en instantané aux questions des utilisateurs et de faciliter l'accès aux conseils de prévention, également pour les publics non francophones.

MaSanTprev propose par ailleurs des contenus pédagogiques variés (quiz thématiques, vidéos, informations ciblées), visant à accompagner une appropriation progressive des enjeux de santé au travail.

Un annuaire intégré permet également d'identifier facilement son SPSTI, avec une recherche possible par localisation de l'entreprise et par compétences.

Enfin, l'application envoie régulièrement aux utilisateurs des notifications personnalisées afin de relayer des contenus de prévention adaptés à leur profil et de soutenir une sensibilisation continue aux enjeux de santé au travail.

Vous pouvez dès à présent télécharger l'application, et en relayer la diffusion, à l'aide des QR codes ci-dessous (ou en cliquant directement sur les visuels depuis un smartphone).



Android



Apple

ASSTV Association du Service de Santé Travail de la Vallée

Les Ressources Humaines

Ressources Humaines

2026 :

- Recrutement d'un médecin du travail en prévision des départs à la retraite

Informatique

2026

- Passage sur Office 365 - Sharepoint
- E-facturation

2027

- Évolution Logiciel Métier – uEgar Neo

Agrément, CPOM et Projet de Service 2027-2030

Agrément, Projet de service et CPOM : un cadre cohérent au service des entreprises et des salariés

Schéma central :

◆ **Agrément**

- Autorisation délivrée par la DREETS
- Valide la capacité du SPSTI à exercer ses missions
- Fixe le périmètre géographique et les conditions d'exercice

◆ **Projet de service**

- Détermine la stratégie pluriannuelle du SPSTI
- Définit les priorités de prévention et d'accompagnement
- Mobilise l'ensemble des équipes pluridisciplinaires

↓ se traduit dans

◆ **CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)**

- Conclu avec la DREETS et la CARSAT
- Formalise les objectifs, indicateurs et moyens
- Assure le suivi des engagements et des résultats

Immobilier

Rassembler 2 sites

Châtellerault – 900 m2

1,3 millions d’euros

Livraison prévue en décembre 2027



Immobilier

Rénovation du siège – Touffenet par la SCI Maison du Bâtiment

- Améliorer l'accueil des adhérents
- Améliorer le confort et la qualité de vie au travail des salariés de l'ASSTV
- Valoriser l'image de l'ASSTV
- Moderniser les infrastructures existantes
- Optimiser les espaces

La rénovation s'inscrit dans un projet global (parvis, ombrières parking et panneaux photovoltaïques, rénovation des canalisations – Rénovation de l'étage occupé par l'ASSTV)

Budget total : 1,9 million d'euros (900 000 euros pour le « plateau ASSTV » - 1000 m2)

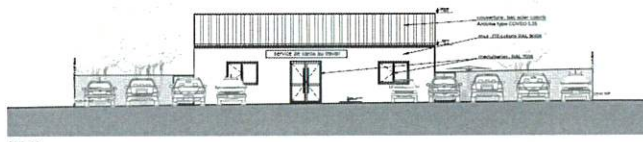
Durée des travaux ASSTV : 12 mois – Début des travaux pour l'ASSTV le 28 septembre 2026

Organisation : projet structuré en 2 phases et réalisé en site occupé

Civray – 130 m²

300 000 euros

Livraison prévue en Décembre 2026



Concernant les locaux, l'ASSTV a recours aux entreprises locales et poursuit la rénovation de certains centres pour donner une bonne image de la santé au travail, accueillir les salariés dans de bonnes conditions et répondre aux besoins des salariés de l'ASSTV.

S'agissant de l'informatique, l'ASSTV s'inquiète de la situation de son Editeur de Logiciel. Un changement de logiciel (contraint) pourrait avoir des répercussions financières importantes. Ce point fait l'objet d'un suivi attentif par le Conseil d'Administration.

➤ Questions diverses

En l'absence d'autres questions, le Président clôture la séance à 19h50, remercie l'ensemble des adhérents et membres du Conseil d'Administration présents, ainsi que Monsieur Jean-Paul DERANLOT, Commissaire aux Comptes.

Jérôme BEAUJANEAU
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "JB", written over a horizontal line.

